

Ils ont dit

« **Vous êtes à terre et je ne compte pas en profiter** », a lancé Eliane Houlette, procureur national financier (PNF) à l'ancien ministre en charge de la lutte contre la fraude fiscale, Jérôme Cahuzac, avant de requérir contre lui trois ans d'emprisonnement ferme assorti d'une inéligibilité de cinq ans. « Vous avez sacrifié tous les principes, trahi votre éducation, votre serment de médecin, la confiance de vos électeurs et les institutions républicaines », « vous avez flétri l'honneur de la France » (Le Monde, 15 sept. 2016).

« **Le président du Conseil constitutionnel s'exprime publiquement peu**. Il ne faut cependant pas confondre le devoir de réserve et l'effacement », précisait Laurent Fabius lors de la rentrée solennelle de l'École de droit de Sciences po (Sciences po, École de droit, Discours, 14 sept. 2016).

« **Notre pays a besoin d'Institutions fortes et non contestées, le Conseil constitutionnel doit être perçu comme une Cour constitutionnelle de référence** » concluait Laurent Fabius (Sciences po, École de droit, Discours, 14 sept. 2016).

« **Avec 44 % de femmes parmi les maîtres de conférences**, on se rapproche de la parité, mais plus on monte dans la hiérarchie, plus les écarts se creusent. Dans les universités des pays du nord de l'Europe ou d'Allemagne (...), le sujet a été pris beaucoup plus à bras-le-corps » estime Isabelle Kraus, présidente de la conférence permanente des chargés de mission égalité-diversité au sein des universités (Le Monde, 14 sept. 2016).

« **Il est temps que les établissements d'enseignement supérieur admettent que l'échéance de la parité est importante**. Cela ne doit plus être une variable secondaire. Les pouvoirs publics français ont mis en place de nombreux outils législatifs depuis 2012-2013 pour améliorer la situation, mais la mise en œuvre manque encore de moyens (I. Kraus, Le Monde, 14 sept. 2016).

Nominations

Philippe Galli est nommé directeur de l'administration pénitentiaire, à compter du 19 septembre 2016, en remplacement d'Isabelle Gorce, appelée à d'autres fonctions (D. 8 sept. 2016 : JO 9 sept. 2016).

974

Prise de fonctions express à la DACG pour Stéphane Hardouin

Nommé le 1^{er} juillet 2016, l'ex-procureur de Compiègne Stéphane Hardouin pilote désormais la sous-direction de la justice pénale spécialisée, avec une feuille de route plutôt chargée.

Le Journal Officiel annonçant sa nomination est tout juste publié et la peinture de son bureau encore fraîche, lorsque le téléphone du nouveau sous-directeur de la justice pénale spécialisée retentit ce jeudi-là vers 23h30. Quittant aussitôt son domicile pour la place Vendôme, il ignore que



© C. MONTAGNE/DICOMINI

s'ensuivront plusieurs nuits blanches ; nous sommes le 14 juillet 2016... Il n'aura eu qu'une semaine pour rencontrer son équipe de 20 magistrats et 15 fonctionnaires, avant de se trouver engagé au cœur de la cellule de crise réunie place Beauvau suite à l'attentat de Nice. Il faudra alors mobiliser dans l'urgence toute la capacité de remontée d'informations et d'expertise du service, faire le lien avec les parquets généraux mais aussi au niveau interministériel.

Tout semble toujours aller très vite avec Stéphane Hardouin, à l'image de sa carrière - déjà riche pour ses 44 ans -, faite d'alternance entre parquet et administration centrale, et d'une grande variété de missions. Substitué à Pontoise, il intègre rapidement le bureau de la prévention puis celui de l'entraide pénale internationale à la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG), deviendra substitué du procureur de la République de Paris, puis vice-procureur à la section financière du parquet de Paris avant d'être nommé directeur du projet *Cassiopée* à la Direction des services judiciaires, puis directeur de l'École nationale des greffes, où il met en œuvre la réforme de la formation. Jusqu'à son dernier poste de procureur à Compiègne qui, un peu étonnamment, le confronte à une réelle délinquance structurelle autour du grand banditisme et du trafic d'héroïne. De quoi donner le tournis !

Son moteur ? La notion de mission, « l'objectif ». Son carburant ? L'action et le travail collectif. D'où une proximité naturelle en tant que procureur avec la DACG : « Ici, c'est comme un grand parquet, on fonctionne en mode collectif avec

un esprit d'équipe. Le travail se fait beaucoup en inter-bureaux des différentes sous-directions, notamment sur les sujets transversaux comme le terrorisme ». C'est le cas par exemple lorsque la sous-direction contribue avec la sous-direction de la législation à l'élaboration de la loi du 21 juillet 2016 prorogeant l'état d'urgence. Un mode de fonctionnement qu'il met aussi en œuvre en tant que *manager*.

Magistrat moderne et connecté (nul papier dans l'agréable bureau qui surplombe les jardins du ministère), Stéphane Hardouin pratique avec aisance et naturel un « *management de couloir* », porte ouverte et d'un bureau l'autre, il favorise le dialogue permanent, à la recherche du « point d'équilibre entre autorité verticale et horizontale ». Devenu magistrat non par bravade à l'égard de son bâtonnier de père, mais peut-être tout de même « pour ne pas mettre exactement les pas dans les siens », il se serait volontiers consacré au journalisme ou à l'université, lui qui un temps fut chargé de travaux dirigés à Paris 2. Mais la force de l'atavisme triomphera puisqu'il reconnaît y avoir un modèle familial à l'origine de son envie d'évoluer dans un milieu judiciaire, outre l'influence des procès d'assises auxquels il assistait dans sa jeunesse passée en Bretagne. La famille n'est-elle pas ce qui compte le plus pour lui, juste avant sa passion pour les antiquités et son amour voué à la Méditerranée ? Dans ses nouvelles responsabilités, son tonus et son attrait pour la diversité des sujets trouveront assurément à s'épanouir face aux nombreuses priorités relevant de la sous-direction : antiterrorisme et prévention de la radicalisation violente, cybercriminalité, corruption, blanchiment et saisie des avoirs, travail clandestin, fraude aux organismes sociaux, droit pénal de l'environnement... Sans oublier l'entraide pénale internationale avec l'objectif d'étendre le recours des parquets, encore trop timide, au mandat d'arrêt européen.

FABRICE RAOULT